

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Date d'envoi de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Absents excusés :

Claude GAUZARGUES procuration à Patricia CÉCINAS, Olivier MANEIRO procuration à Thomas LASSALE, Nicolas MIQUAU procuration à Romain CERVINO, Carmen FAUCHEY, Rémi DENJEAN

Secrétaire de séance : Laurie LAPOULE

DÉLIBÉRATION N° 14-04042023 :

OBJET : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES

- Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,
 - Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 portant délégations de pouvoirs à Michelle SAINTOUT, Maire,
 - Considérant que Michelle SAINTOUT, Maire, est tenue de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné lecture du tableau des décisions prises depuis la réunion du Conseil Municipal du 23 février 2023
- Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Michelle SAINTOUT**




**La secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le 07 avril 2023

ID Télétransmission : 033_213303951 - 20230404 - DEUB14 - 4042023 - DE

Et de son affichage le 11 avril 2023

Et de sa publication sur le site Internet de la collectivité le 11 avril 2023

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 14-04042023

TABLEAU DES DÉCISIONS

Décision n°	Date décision	Forme de la décision	Objet de la décision	Montant
015/2023	24/02/2023	Signature d'une proposition avec l'entreprise AQUICARDIA	Mise à disposition de deux défibrillateurs (salle des fêtes et mairie) Montant annuel : Durée du contrat d'entretien et de maintenance : 5 ans	238,00 € HT - 285,60 € TTC
016/2023	24/02/2023	Signature d'une proposition avec l'entreprise BCM Foudre	Contrôle annuel réglementaire de l'installation de protection contre la foudre à l'église Montant annuel : Durée du contrat : 3 ans renouvelable 3 ans	236,00 € HT - 283,20 € TTC
017/2023	24/02/2023	Signature d'une proposition avec l'entreprise PRO'TECHNET	Dégraissage des conduits hottes de la salle des fêtes et du restaurant scolaire + l'hygiénisation des réseaux VMC de l'école élémentaire Montant annuel : Durée du contrat : 3 ans renouvelable par reconduction express de 3 ans	1 300,00 € HT - 1 560,00 € TTC
018/2023	24/02/2023	Signature d'une proposition avec l'entreprise BODET CAMPANAIRE SAS	Entretien et maintenance cloches, horloge électronique, cadran, électro tintements, moteurs de volée Montant annuel : Durée du contrat : 1 an renouvelable 3 fois	240,00 € HT - 288,00 € TTC
019/2023	27/02/2023	Signature d'une proposition avec l'entreprise BODET CAMPANAIRE SAS	Remplacement moteur de volée de cloche de l'église	2 840,00 € HT - 3 408,00 € TTC
020/2023	28/02/2023	Signature d'une proposition avec l'entreprise MEDOC PLOMBERIE	Remplacement vase d'expansion de la chaudière de la salle des fêtes	957,30 € HT - 1 148,76 € TTC
021/2023	28/02/2023	Signature d'une nouvelle proposition avec l'entreprise LANDES PROFESSIONNEL (Modifiant et remplaçant la décision n° 011/2023 du 06/02/2023)	Fourniture des Equipements de Protection Individuelle (EPI) des agents de la collectivité	3 902,65 € HT - 4 683,18 € TTC
022/2023	28/02/2023	Signature d'une proposition avec l'AMPA (acheteur public)	Renouvellement du contrat de location du copieur (couleur) mairie et des deux copieurs (noir et blanc) du groupe scolaire Société RICOH Durée du contrat : 60 mois Montant global sur 60 mois	6 727,07 € HT - 8 072,48 € TTC
023/2023	03/03/2023	Signature d'une proposition avec l'entreprise SINDELEC	Remplacement 5 blocs d'ambiance sur l'éclairage de sécurité à la salle des fêtes	1 340,00 € HT - 1 608,00 € TTC
024/2023	03/03/2023	Signature d'une proposition avec l'entreprise PROZON (Annulée et remplacée par la décision n° 034/2023 du 31/03/2023)	Remplacement tables de pique-nique situées sur la commune	4 722,76 € HT - 5 667,31 € TTC
025/2023	03/03/2023	Signature d'une proposition avec l'entreprise VERMANDE	Remplacement balais de la balayeuse	2 547,40 € HT - 3 056,88 € TTC
026/2023	03/03/2023	Signature d'une proposition avec la société ABRIPUS (Annulée et remplacée par la décision n° 031/2023 du 27/03/2023)	Remplacement abri de bus situé à la cité Roubaneyre	1 312,00 € HT - 1 574,40 € TTC

027/2023	09/03/2023	Signature d'une proposition avec la société NILFISK	Réparations de l'autolaveuse de la salle des fêtes	2 673,60 € HT - 3 208,32 € TTC
028/2023	14/03/2023	Vente de gré à gré matériel plus adapté aux besoins des services techniques	Vente d'une lame niveleuse hydraulique en l'état	200,00 €
029/2023	14/03/2023	Signature d'une proposition avec la société ABRIPUS (Annulée et remplacée par la décision n° 031/2023 du 27/03/2023)	Réparation de la toiture de l'abris de bus situé à la cité Roubaneyre	956,00 € HT - 1 147,20 € TTC
030/2023	22/03/2023	Signature d'une proposition avec le Groupe Musical Les Sans Soucis	Marché gourmand du 13 juillet 2023 : animation musicale	850,00 € (non soumis à TVA)
031/2023	27/03/2023	Signature d'une nouvelle proposition avec la société ABRIPUS (Annulant et remplaçant les décisions n° 026/2023 du 03/03/2023 et n° 029/2023 du 14/03/2023)	Réparations sur abri de bus situé à la cité Roubaneyre : Réalisation des travaux en une seule intervention ce qui porte le montant à 1 786,00 € HT, soit 2 143,20 € TTC (au lieu de 2 268,00 € HT, soit 2 721,60 € TTC)	1 786,00 € HT - 2 143,20 € TTC
032/2023	31/03/2023	Vente matériel	Vente bâches usagées du chapiteau et inutilisables	70,00 €
033/2023	31/03/2023	Signature d'une proposition avec INES ST-CLAIR, Régie Artistique	Animations du 08/04/2023 pour les fêtes de Pâques : - Atelier maquillage : - Animation sculpture : MONTANT GLOBAL :	310,00 € HT - 327,05 € TTC 426,54 € HT - 450,00 € TTC 736,54 € HT - 777,05 € TTC
034/2023	31/03/2023	Signature d'une proposition avec la société ADEQUAT (Annulant et remplaçant la décision n° 024/2023 du 03/03/2023)	Remplacement des tables de pique-nique situées sur la commune	4 018,00 € HT - 4 821,60 € TTC
035/2023	04/04/2023	Signature d'une proposition avec la société MEYRE	Travaux de fauchage tardif de la voirie et passes communales de la commune Montant annuel :	28 496,63 € HT - 34 195,96 € TTC
036/2023	04/04/2023	Signature d'une proposition avec la société MEYRE	Travaux de curage des fossés de la commune Montant annuel :	27 152,50 € HT - 32 583,00 € TTC